



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

HAUT COMITÉ POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Le Président,

M. Benoist APPARU
Secrétaire d'Etat chargé du logement
40 rue du Bac
75007 Paris

Paris le 6 avril 2011

Monsieur le Ministre,

La loi du 25 mars 2009 a réformé les agréments des opérateurs de l'hébergement et du logement d'insertion. Elle a notamment prévu un agrément délivré au niveau national pour les organismes pratiquant la maîtrise d'ouvrage d'insertion.

Il semble qu'un certain nombre d'associations se voient refuser cet agrément, alors qu'elles étaient jusqu'à ce jour autorisées à réaliser des opérations concernant les structures d'hébergement, les pensions de famille, ou la mobilisation de logements en secteur diffus, adaptés à des besoins de publics en difficulté.

L'opportunité de ces opérations n'est pas à démontrer et elle n'est d'ailleurs pas contestée. Celle de leur portage associatif peut le cas échéant être débattu. Il importe cependant que ce débat se fixe pour objectif la recherche des conditions les plus favorables à leur poursuite et à leur développement. Faute de cela, l'Etat se priverait de concours qui lui sont aujourd'hui indispensables pour répondre aux besoins d'hébergement et de logement des personnes défavorisées.

C'est pourquoi je souhaiterais que les opérateurs qui exercent déjà une activité de maîtrise d'ouvrage d'insertion, et dont le dossier fait l'objet d'un avis favorable du Comité régional de l'habitat et des services déconcentrés, soient agréés. La délivrance de l'agrément ne vaut pas engagement de l'Etat à apporter son concours financier à toute nouvelle opération qui lui sera soumise, et elle ne fait pas obstacle à l'engagement d'une réflexion sur la façon dont le développement de ce type d'opérations doit être assuré pour l'avenir. Il me semble cependant que cette réflexion ne peut être menée qu'au niveau local, et qu'elle devrait associer les organismes Hlm et les collectivités territoriales.

Je me tiens à votre disposition,

Je vous prie d'accepter, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Xavier EMMANUELLI